

SESSION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 11 juin 2021, avec l'ordre du jour suivant :

- Avenant prorogeant la durée de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Avenant prorogeant la durée de la convention de mise à disposition d'un bâtiment industriel ZA du Rû Charlot
- Donation d'un terrain à la Commune Lieu-dit le Martoi
- Aliénation de l'immeuble 74 rue Etienne Dolet
- Acquisition d'une parcelle appartenant à la SAS DAVID
- Affaires diverses,

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, M. René NIVEAU, Mme Chantal FRANÇOIS, Mme Monique FEURE, M. Dominique COMONT, Mme Muriel DARLOT, M. Julien DUFAUT, M. Romuald MALEC, Mme Sandrine MANTEAU, M. Duc DO, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Patricia ROBERT ayant donné procuration à Mme Delphine DE WOLF, M. Arnaud ROY ayant donné procuration à Mme Edith MERLIN, Mme Corinne MELZASSARD ayant donné procuration à M. Duc DO.

Absents : Mme Marie-Laure DEVISME, M. Quentin JULIA

Date d'affichage : 21 juin 2021

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. Duc DO a été élu secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2021

Le compte-rendu de la réunion du 20 mai 2021, transmis à tous les membres, a été approuvé à l'unanimité.

III) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

M. Le Maire présente son compte-rendu n°10 en date du 17 juin 2021, sur les décisions qu'il a prises depuis la séance du 15 avril 2021, en vertu des délégations consenties au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés) et au titre de l'alinéa 8 (concessions de cimetière).

M. Alain CHAPELEAU précise que l'adhésion en tant que membre officiel au concept « Vallées Gâtinaises » permet d'adhérer à un bouquet de prestations, dont la création d'une photothèque des différents événements festifs sur la Commune. Ces documents photographiques peuvent être ensuite insérés sur le Facebook ou le site internet.

IV) DÉLIBÉRATIONS

AVENANT PROROGÉANT LA DURÉE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (délib. n°58/2021)

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales puis celle de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement (ALUR) ;

Vu la délibération n° 15-74 portant création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme en date du 30 mars 2015 ;

Vu la délibération n°65/2015 du 9 juin 2015 autorisant M. le Maire à signer les conventions de mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu la délibération n°15-173 du 25 juin 2021 autorisant M. le Président à signer les conventions de mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que face au retrait de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), l'AME a mis en place en 2015 une assistance aux communes de son territoire, ainsi qu'aux communes des deux intercommunalités voisines - la CC4V (Communauté de Communes des 4 Vallées) et la CCCR (Communauté de Communes de Château Renard) qui a intégré la 3CBO (Communauté de Communes de la Cléry du Betz et de l'Ouane) depuis. Il s'agit des communes de :

AMILLY, CEPOY, CHÂTEAU-RENARD, CHEVANNES, CHEVILLON SUR HUILLARD, CHEVRY SOUS LE BIGNON, CONFLANS SUR LOING, CORBEILLES, CORQUILLEROY, DORDIVES, FERRIERES EN GATINAIS, FONTENAY SUR LOING, GONDREVILLE LA FRANCHE, GRISELLES, GY LES NONAINS, LA SELLE EN HERMOY, LE BIGNON MIRABEAU, LOMBREUIL, MELLEROY, MONTARGIS, MORMANT SUR VERNISSON,

NARGIS, PANNES, PAUCOURT, PREFONTAINES, ROZOY LE VIEIL, SAINT GERMAIN DES PRES, SAINT MAURICE SUR FESSARD, SCEAUX DU GATINAIS, SOLTERRE, TRIGUERES, VILLEMANDEUR, VIMORY, VILLEVOQUES.

CONSIDERANT que la convention a pour objet de fixer les modalités organisationnelles administratives, juridiques, techniques et financières relatives à la création et à la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et à son utilisation par les communes et les Etablissements publics adhérents ;

CONSIDERANT que la convention initiale arrive à échéance au 30 juin 2021.

CONSIDERANT la volonté des communes de la 3CBO de quitter le service commun au 31 décembre 2021.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE l'avenant qui proroge jusqu'au 31 décembre 2021 la durée des conventions relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme sur les communes de la 3CBO.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

M. le Maire informe :

- Qu'actuellement M. Anthony MAUVE, responsable du service Habitat et Urbanisme à la 3CBO, instruit les demandes d'autorisations du droit des sols, pour 14 communes.
- Que la Commune de Courtenay instruit elle-même ses autorisations d'urbanisme mais va peut-être adhérer au service proposé par la 3CBO. M. le Maire de Courtenay n'est pas défavorable à l'idée que la personne instruisant les dossiers d'urbanisme de sa commune vienne en renfort à la 3CBO.
- Qu'un appel a été lancé auprès des communes, par la 3CBO, pour recenser le personnel de mairie, susceptibles d'être mis à la disposition de cet établissement, pour aider M. Anthony MAUVE dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (peut-être Château-Renard ou Saint-Germain-des-Prés). Cela permettrait à la 3CBO d'éviter un recrutement.

AVENANT PROROGEANT LA DURÉE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL ZA DU RU CHARLOT (délib. n°59/2021)

M. le Maire :

- Rappelle que par sa délibération n°10/2021 du 11 février 2021, le Conseil Municipal a accepté un avenant à la convention de mise à disposition temporaire du local industriel communal sis ZA du Rû Charlot, pour sa prorogation pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021, au bénéfice des Etablissements LEROY, qui souhaite acquérir ce bâtiment.

- Précise qu'il convient préalablement à cette cession de procéder à la division de la propriété cadastrée section YI n°114-203-205-207-209 et 211 et que cette mission a été confiée à la SAS GEOMEXPERT.
- Constate qu'il convient de proroger la durée de cette convention pour 6 mois.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- De reconduire par avenant la convention de mise à disposition exposée ci-dessus, pour une durée de 6 mois, aux mêmes conditions financières.

L'indemnité d'occupation sera proratisée comme suit :

$$\frac{9\,600\text{€ HT} \times 6\text{ mois}}{12\text{ mois}} = 4\,800\text{€ HT, soit du 1}^{\text{er}}\text{ avril au 30 septembre 2021.}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les propositions de M. le Maire.

M. le Maire précise que les établissements LEROY sont toujours d'accord pour acquérir le local industriel communal de la ZA du Rû Charlot et que la parcelle YI203 sert également de voie d'accès aux Eleveurs de la Charentonne. La Commune souhaite garder cette parcelle mais on fait intervenir le géomètre pour la découper, de façon à ce que la partie de celle-ci sur laquelle est implantée le bâtiment industriel puisse être cédée aux établissements LEROY.

DONATION D'UN TERRAIN A LA COMMUNE LIEU-DIT LE MARTOI (délib. n°60/2021)

M. le Maire :

- Rappelle que par sa délibération n°45/2021 en date du 15 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé d'accepter la donation d'un terrain sis à Château-Renard, cadastré ZS 159, lieu-dit le Martoi, d'une contenance de 2a63ca. Cette donation a été faite par les enfants de M. Michel PIAT et de Mme Christiane PIAT.
- Informe que pour l'accomplissement des formalités, il convient d'acquérir cette parcelle au prix de 1€ symbolique.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle, cadastrée ZS 159, lieu-dit le Martoi, d'une contenance de 2a63ca, à l'euro symbolique.
- De désigner Maître Gilles DUBOIS, notaire à Château-Renard, en charge des formalités à accomplir.
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les propositions de M. le Maire.

ALIÉNATION DE L'IMMEUBLE 74 RUE ETIENNE DOLET (délib. n°61/2021)

M. le Maire :

- Expose que les dépenses indispensables pour remettre en bon état l'immeuble communal situé 74 rue Etienne Dolet seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont dispose la Commune. De plus, cet immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public local. Dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation.
- Rappelle que le service des Domaines a donné son avis sur la valeur vénale de ce bien en date du 08 octobre 2020.
- Informe qu'il a reçu une offre de prix de M. et Mme Alexandre THOMAS, pour 35 000€.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- De décider de l'aliénation de cet immeuble.
- De se prononcer sur l'offre de prix de M. et Mme Alexandre THOMAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre l'immeuble communal situé 74, rue Etienne Dolet, à Château-Renard, à M. et Mme Alexandre THOMAS, pour le prix de 35 000€.
- Désigne Maître Gilles DUBOIS, notaire à Château-Renard, en charge des formalités de vente.
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette aliénation et à signer tout document relatif à cette affaire.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA SAS DAVID (délib. n°62/2021)

M. le Maire :

- Rappelle les délibérations du Conseil Municipal n°115/2020 du 17 décembre 2020, n°18/2021 du 11 mars 2021, n°56/2021 du 20 mai 2021 portant sur les conditions d'acquisition des locaux commerciaux ou industriels désaffectés, situés rue des Anciens Combattants, Route de Gyles-Nonains et lieu-dit la Gare.

Les biens appartiennent d'une part à la CAPROGA et d'autre part à la SAS David.

- Précise que la parcelle G1060, d'une contenance d'1a57ca, appartenant à la SAS David fait partie intégrante de l'ensemble des parcelles sur lesquelles sont situés les locaux commerciaux ou industriels sis lieu-dit la Gare mais que cette parcelle n'a pas été mentionnée sur les délibérations précédentes.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- D'intégrer la parcelle G1060 dans l'ensemble des biens à acquérir par la Commune. Le rajout de cette parcelle n'a aucune incidence sur le prix de vente fixé précédemment.
- De l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les propositions de M. le Maire.

M. le Maire informe qu'un rendez-vous est fixé chez le notaire le 1^{er} juillet 2021, pour la signature des actes.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire :

Transmets le message de remerciement de l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour la subvention 2021 attribuée par la Municipalité.

TOUR DE TABLE

M. Alain CHAPELEAU :

- Fait le point sur les festivités et animations à venir :
- Le 13 juillet : Place du Château, des forains s'installeront, ainsi qu'un point buvette et restauration tenu par le Comité des Fêtes.
- Le soir, retraite aux flambeaux accompagnée d'une fanfare et d'un défilé des pompiers.
- Le 14 juillet : vide-grenier organisé par la Municipalité, le Comité des Fêtes, le Syndicat d'Initiative et le Vox.
Un appel est lancé à tous les bénévoles pour le placement des exposants.
- Rappelle que la Commune tient à conserver cette manifestation qui connaît un grand succès et permet de faire travailler les commerçants de Château-Renard.
- Précise que le marché du mercredi sera déplacé vers la pharmacie, rue des Peupliers.
- Informe que les rues Rue Etienne Dolet, Place de la République, Rue Aristide Briand, Avenue du Président Roosevelt entre la rue des Peupliers et le rondpoint du Président Roosevelt seront fermées à la circulation jusqu'au rondpoint.

Mme Sandrine MANTEAU :

- Demande s'il est possible de placer des exposants vers la belle maison, qui abritait autre fois une boutique un photographe.
M. Alain Chapeleau répond que c'est dangereux en raison de la circulation RD 943. Il précise que pour la bonne organisation de la brocante, il faut beaucoup de bras et de motivation.
- Est déçue du fait que le café et les croissants ne soient pas offerts aux exposants, même moyennant une modeste contribution.
M. Chapeleau répond que les exposants pourront prendre le café dans l'établissement de leur choix et que l'idée est de faire travailler au maximum les commerçants locaux.

M. le Maire :

- Remarque qu'il faudrait discuter de l'organisation de la restauration car le comité des fêtes ne peut pas, à lui tout seul, subvenir tous les visiteurs.

M. Chapeleau dit qu'il va contacter le comité des fêtes pour que le restaurant « La Tambouille » puisse également assurer la restauration.

- Le 24 octobre 2021 : Fête de la Pomme

M. Chapeleau fait le point sur cette manifestation.

L'élection de Miss Pomme n'aura pas lieu. Une réunion du comité organisateur (Municipalité, Comité des Fêtes, Vox, Syndicat d'Initiative, Pompiers, Vallées Gâtinaises, la MJC, pourtant invitée n'a pas envoyé de représentant) pour définir les grandes lignes de cette journée.

A 10h : inauguration – Animation par des cidriers et les associations essentiellement rue Aristide Briand et place du Château.

L'après-midi : visite des vergers, par M. Canault, cidrier à Douchy

A préciser, peut-être une animation « vélos » par Vallées Gâtinaises.

Le soir : animation par le Vox (film, suivi d'une conférence autour de la pomme).

Les associations proposeront des animations autour de la pomme (vente de gâteaux, beignets...). Le but étant pour elles de faire connaître leurs activités. Pour les associations de Château-Renard, les stands seront mis à disposition gratuitement. Pour les autres, cela coûtera 4€ le mètre linéaire.

L'animation dans la journée sera assurée par l'Alliance de Triguères et peut-être par la Lyre Sénonaise.

La prochaine réunion pour l'organisation de cette fête se tiendra le 28 juin Salle Polyvalente.

- 31 juillet 2021 : Fête de Plein Air

Il est prévu une animation par Vallées Gâtinaises. La mise en place de jeux en bois et d'une structure gonflable vers l'Île de Canada.

- 18 septembre 2021 : Mon village, ma planète

M. le Maire informe l'Assemblée que la Municipalité est maintenant propriétaire de la grange qui appartenait à Mme Lhérault, place du Vieux Marché. Ce bâtiment pourra accueillir divers événements et manifestations.

Mme Delphine DE WOLF :

- Fait le bilan du 1^{er} marché de producteurs.
- Cet événement est une belle réussite, le retour tant au niveau du public que des 11 exposants est tout à fait positif.

L'animation musicale tout au long de ce marché a également beaucoup plu :

- Informe que pour le second marché, 9 exposants seront présents.

Le souci est de pouvoir renouveler l'offre, en raison des contraintes (congés annuels, moissons...), du nombre important de marchés de producteurs et de la difficulté de mobiliser les exposants sur une demi-journée.

- Lance un appel pour trouver des producteurs.

Mme Sandrine MANTEAU :

- Dit avoir fait beaucoup de photos à l'occasion de ce marché. Le Facebook donne de bons retours : 8000 vues et 50 partages.
- Pense qu'il faut mettre en avant qu'il s'agit d'un marché musical, réaliser une bonne communication. De son côté, elle va faire le portrait des producteurs.

Mme Delphine DE WOLF :

- Rappelle que la communication a été faite ainsi : mise en place d'une bâche à l'entrée du village réalisée par Rival, article dans l'Éclaireur.

Mme Sandrine Manteau dit qu'il faudrait passer directement par Mme Rodriguez pour faire un article.

- Demande à Mme Sandrine Manteau de lancer un appel pour faire venir les artisans mais aussi les artistes à Château-Renard.
- Informe qu'elle ne sera pas disponible pour les prochains marchés.
Mme Edith Merlin, M. Bernard Sauvegrain seront présents à ces dates.
Mme Sandrine Manteau propose que l'on aille plus loin dans la qualité d'accueil des exposants : des petits gestes, verres d'eau...
- Mme Sandrine Manteau et M. Duc Do insistent sur la nécessité de se démarquer des autres pour attirer plus de monde, à l'occasion de ces marchés :
 - Soins dans la décoration (bonne initiative pour les papillons dans les arbres)
 - Choix des emplacements à améliorer : certains se trouvent devant des rideaux de commerces fermés.
 - Maintien des marchés au mois d'août, avec toujours une animation musicale en ville.

M. Duc DO :

- Dit que depuis 6 ans, l'association 3A organise le festival de théâtre des « Draps Blancs ». Ce rendez-vous a trouvé un public fidèle en raison de la qualité des pièces choisies et de l'interprétation des acteurs.
- Note qu'en raison du peu d'événements festifs en août, il est possible de bénéficier d'une grande publicité dans l'Eclaireur.
- Rappelle que des vacanciers séjournent à Château-Renard ou dans le Gâtinais au mois d'août. Mme Sandrine Manteau suggère de faire appel à des groupes itinérants.
M. le Maire répond qu'il serait possible qu'en fin de journée, une formation musicale se rendant de façon itinérante dans les bars et restaurants de la Commune.

Mme Sandrine MANTEAU :

- Note qu'il existe un grand contraste quand on passe d'une rue sonorisée et une qui ne l'est pas du tout. Il faudrait y remédier pour avoir une homogénéité du son en centre-ville.
- Demande de penser à bien associer le syndicat d'initiative, lors de chaque marché de producteurs.

M. le Maire :

- Informe qu'à l'occasion de la cérémonie du 18 juin, une gerbe sera déposée à 19h, au monument aux morts.
- Rappelle que le 1^{er} tour des élections régionales et départementales se tiendra le 20 juin 2021.

Mme Delphine DE WOLF donne lecture de la composition des deux bureaux de vote, suite au mail envoyé le 11 juin 2021, par le secrétariat de mairie.

M. René NIVEAU :

- Signale que le stop situé de la route de Fontenouilles et la rue du stade n'est pas souvent marqué et constate que les véhicules arrivent beaucoup trop vite. Il suggère la pose d'un autre stop vers chez M. Robin
- Dit qu'un véhicule est souvent stationné sur le trottoir rue Pierre de Ronsard, au stop et gêne la visibilité des automobilistes arrivant de la route de Châtillon Coligny.
- Constate que les parents d'élèves se garent de façon anarchique à la sortie des écoles.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 20h25.